

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

611^e séance

Vendredi 12 juin 2009, à 10 heures
Vienne

Président : M. Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les délégués. Les bancs sont quelque peu clairsemés, je pense que la réception d'hier organisée par l'Autriche a été une réception particulièrement couronnée de succès. Je voudrais également dire bonjour aux interprètes et les remercier, je voudrais les remercier pour l'efficacité de leur travail et les remercier également pour leur générosité.

Je déclare ouverte la 611^e séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ce matin, nous allons examiner le point 16 de l'ordre du jour, "Rapport du Comité à l'Assemblée générale".

Avant de passer au point 16, je donne sans plus tarder la parole à Mme Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, vous vous rappellerez que lorsque j'ai fait ma déclaration vendredi dernier, en 2011 nous allons célébrer le cinquantième anniversaire de la première séance du Comité, et nous allons également célébrer le premier vol dans l'espace de Yuri Gagarine. Le Bureau a déjà commencé à préparer ces événements afin de commémorer ces anniversaires. Nous avons, par exemple, un timbre commémoratif, il y aura un timbre qui sera publié par les services postaux des Nations Unies.

Le Bureau souhaiterait également coordonner avec les États membres des activités qui

permettraient de commémorer ces événements et ces activités pourraient se dérouler ici pendant les séances du Comité et des Sous-Comités. Ces activités impliqueraient une exposition sur le COPUOS, une exposition sur les vols spatiaux et ces expositions se tiendront dans la Rotonde en 2011. Il y aura également une exposition de photos et il y aura également des films qui seront projetés.

Si le Comité en est d'accord, Monsieur le Président, le Bureau va commencer les préparatifs après la conclusion de cette session et nous informerons les différentes délégations de la situation et nous vous parlerons de la façon dont vous pouvez participer. Je vous remercie.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je remercie la Directrice pour cette déclaration, déclaration très importante.

Rapport du Comité à l'Assemblée générale
(point 16 de l'ordre du jour)

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons maintenant passer à l'adoption du rapport. Je voudrais commencer par dire qu'hier on a bien travaillé sur les différents points de l'ordre du jour, on a discuté des activités futures du Comité. Il s'agit d'un point très important et je pense que c'est un point qui devrait continuer à être débattu, et je pense qu'il devrait par conséquent continuer à figurer à notre ordre du jour.

Je voudrais également vous faire savoir qu'en décembre de cette année, se tiendra une réunion très importante des Nations Unies, une réunion sur le changement climatique, une réunion sur la Convention des Nations Unies sur les

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



changements climatiques et dans le cadre de cette réunion on va traiter des questions les plus importantes. On évoquera les changements climatiques dans le monde, et je pense qu'il serait particulièrement important que le COPUOS soit représenté. En ce qui me concerne, si cela est possible, je participerai à cette réunion car cela permettra d'enrichir les travaux du Comité. Donc s'il n'y a pas d'objections, je vais donc assister à cette réunion.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet, rapport du Comité. Vous êtes saisis du document A/AC.105/L.275. Ce document est disponible dans toutes les langues de travail. Est-ce que le secrétariat souhaite faire quelques observations ? Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat souhaiterait attirer votre attention sur les documents et sur les autres documents qui vont vous être distribués ce matin. Toutes les délégations disposent dans toutes les langues de la première partie du rapport, le L.275. Ce document est disponible dans toutes les langues donc nous allons pouvoir commencer l'examen de ce document. Toutes les délégations ont également été saisies dans toutes les langues du L.275 additif 1. Au cours de la séance, le secrétariat va distribuer les autres parties du rapport. Il s'agira de l'additif 2 et la dernière partie du projet de rapport à savoir l'additif 3, la cote restant inchangée L.275.

Le secrétariat a également distribué ce matin le document de salle CRP.19 et ce document contient la déclaration qui a été faite par l'Allemagne au titre du point 7 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session", et ce sont les délégations qui avaient souhaité que cette déclaration soit distribuée sous forme d'un document de salle. Encore une fois, ce document concerne les débris spatiaux.

Dernière observation, le secrétariat a également distribué le CRP.20 qui contient des paragraphes supplémentaires à ajouter au projet de rapport du Comité. Je voudrais juste préciser que ces ajouts devraient être inclus dans la section concernant les débris spatiaux au titre du rapport de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique. Il s'agit du L.275 additif 1. Au CRP.20, vous avez les propositions d'ajouts. Nous y viendrons un petit peu plus tard lorsque nous examinerons le L.275 additif 1.

Encore une fois, vous recevrez d'autres documents ce matin.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je remercie le secrétariat. Le

secrétariat a fait preuve de son efficacité légendaire et vous avez même tenu compte de ce qui a été dit ce matin par la Présidente et par moi-même. Je vous demande par conséquent, dans les dernières parties, de bien inclure tout ce qui a été dit.

Adoption du projet de rapport Document A/AC.105/L.275

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Nous allons sans plus tarder examiner le projet de rapport, A/AC.105/L.275. Projet de rapport, chapitre I, Introduction. Nous allons comme d'habitude examiner les paragraphes les uns après les autres. Donc nous adopterons les différents paragraphes et après nous adopterons le rapport dans son ensemble.

Chapitre I. Introduction

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Chapitre I, Introduction. *Approuvé.*

A) Réunion des organes subsidiaires

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : A) Réunion des organes subsidiaires. Paragraphe 2. *Approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 3. *Approuvé.*

B) Adoption de l'ordre du jour

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : B) Adoption de l'ordre du jour. Paragraphe 4. *Approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 5. Je vous demande de bien vérifier ce paragraphe 5, vérifier que le nom de votre pays figure bien dans ce paragraphe. Paragraphe 5, *approuvé.*

D. Participation

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : D. Participation. Paragraphe 6. *Approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 7. *Approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Paragraphe 8. *Approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 9. Approuvé.

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 10. Approuvé.

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 11. Approuvé.

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 12. Le secrétariat souhaite intervenir sur ce paragraphe. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, Monsieur le Président. Au paragraphe 12, la référence à la liste des participants, il faudra ajouter la cote d'un autre document, le même document et on ajoutera corrigendum 1.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : *Le paragraphe 12 est approuvé tel qu'amendé par le secrétariat.*

E) Déclarations*Paragraphe 13*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous en sommes maintenant au E) Déclarations. Paragraphe 13. Au paragraphe 13 nous allons inclure le nom de l'Arabie saoudite et de l'Iraq. *Le paragraphe 13 est approuvé tel qu'amendé.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 14. *Le paragraphe 14 est approuvé.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 15. Approuvé.

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 16. Approuvé.

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 17. Le Chili vous avez la parole.

M. J. IGLESIAS MORI (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation estime que ce qui est dit ici dans ce paragraphe 17 ne reflète pas exactement

ce qui a été dit lors de la réunion. Il est dit ici "L'avis a été exprimé que". En fait, la délégation du Chili a fait une proposition, une proposition afin que le G15 conseille le secrétaire général sur les questions liées à l'espace et au développement. Il y a eu une proposition du Chili et vous, Monsieur le Président, vous aviez demandé aux différentes délégations s'il y avait des objections, et il n'y a pas eu d'objections sur cette proposition.

Par conséquent, je pense que l'on peut dire que cette proposition était une bonne proposition et par conséquent le Comité a décidé que la question de l'utilisation de l'espace nécessitait une plateforme plus forte, mais il faudrait également mettre en place un mécanisme pour informer le secrétaire général. Je pense qu'au lieu de dire "L'avis a été exprimé que", je pense que c'est un libellé beaucoup trop restrictif. Je pense qu'il faudrait dire "Le Comité a décidé que", ou "Le Comité a convenu que". Et après, il faudrait dire "un mécanisme pour informer le secrétaire général", mais il faut parler du G15 donc je pense qu'il faut le spécifier dans ce paragraphe. Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Président. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Il y a une modification proposée au paragraphe 17, une modification qui reprend les débats qui se sont déroulés sur cette question. La Suisse, vous avez la parole.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi, je dois revenir sur le paragraphe 16. Est-ce que vous souhaitez clore le débat sur le paragraphe 17 avant ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je préférerais ne pas revenir en arrière. Il faut être attentif, donc je pense qu'il faudrait poursuivre. Nous sommes au paragraphe 17. Est-ce que le Chili peut nous répéter sa proposition.

M. J. IGLESIAS MORI (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous remercie. Peut-être qu'il serait préférable que je relise tout le paragraphe. Donc, au paragraphe 17, le paragraphe se lirait comme suit :

"Le Comité a convenu que les utilisations pacifiques de l'espace nécessitaient une plateforme plus forte au sein du système des Nations Unies et qu'il faudrait mettre en place un mécanisme pour que le G15 informe le secrétaire général des questions liées à l'espace et au développement."

Voilà quelle est ma proposition, Monsieur le Président. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: S'il n'y a pas d'objections. Les États-Unis, vous avez la parole.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je me rappelle tout à fait que la proposition a été faite, mais lorsqu'on nous a demandé d'accepter cette proposition, il avait été dit que nous allions revenir sur ce débat, parce que je pense que le Comité doit s'interroger sur plusieurs choses. Ici, on parle du G15. Est-ce que le G15 est un groupe établi, un groupe qui a été autorisé et qui a un mandat du Comité? Parce que le G15, d'après ce que j'avais cru comprendre, c'est un groupe informel, un groupe d'anciens membres, de membres actuels et de membres futurs du Bureau. Ce G15 a été créé pour assurer la continuité entre les membres du Bureau, mais le G15 n'avait pas pour objectif de remplacer le Comité et ne devait pas se transformer en un organe chargé de conseiller le secrétaire général. Ici, on se réfère au G15, certes, mais nous avons également un COPUOS, nous avons le Sous-Comité juridique, nous avons le Sous-Comité scientifique et technique et maintenant on ajoute le G15 comme organe, et je n'arrive pas très bien à comprendre. Première observation.

Deuxième observation. Si le secrétaire général a besoin d'un organe consultatif sur les questions liées à l'espace, alors à ce moment-là pourquoi est-ce qu'il doit exister un COPUOS, une Quatrième Commission ou des réunions interinstitutions sur l'espace et sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies. Je comprends tout à fait le sentiment qui se dégage ici. Nous souhaiterions augmenter la visibilité de l'espace au sein des Nations Unies, mais si le Comité ne peut pas le faire, pourquoi est-ce qu'un organe consultatif pourrait y arriver? Est-ce que le secrétaire général a demandé un organe consultatif? Comment est-ce que l'on crée un organe consultatif au sein du système des Nations Unies? Est-ce que l'on demandera au secrétaire général de mettre en place un organe consultatif sur l'espace? Est-ce que cela marche comme ça? Est-ce que les choses marchent comme ça aux Nations Unies?

J'ai quelques doutes. Comment est-ce que nous pouvons accepter une telle recommandation? Parce que peut-être que cette recommandation ne pourra pas être appliquée, tout simplement. Je pense que c'est l'image du Comité ici qui en serait affectée parce que si nous faisons une recommandation et nous savons que cette recommandation ne peut pas être appliquée pour

des questions de procédure et de politique, je pense que ce n'est pas une bonne chose. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Écoutez, je ne voudrais pas que l'on ouvre les débats ici sur le fond. Ici, il s'agit d'un débat sur la forme. Est-ce que le Chili pourrait nous transmettre une formulation qui pourrait reprendre la position de votre délégation? Nous gardons le paragraphe 17 en suspens, nous n'allons pas arrêter de décision. Nous attendons que le Chili nous propose une nouvelle formulation, parce que, encore une fois, les États-Unis viennent de nous dire qu'ils ne sont pas d'accord avec la première formulation que vous avez proposée, donc nous attendons que vous nous proposiez une autre formulation. Est-ce que vous êtes d'accord?

M. J. IGLESIAS MORI (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Oui, merci, Monsieur le Président. Mais en fait, ce que nous souhaitions c'était de modifier la forme tout simplement. Il ne s'agit pas ici de rouvrir un débat sur le fond, comme vous l'avez indiqué à juste titre. Cela dit, nous estimons que le G15 a un rôle, un rôle que nous pourrions tout à fait utiliser. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Si vous êtes d'accord, pour ne pas proroger le débat, on pourrait dire "L'avis a été exprimé que les utilisations pacifiques de l'espace nécessitaient une plateforme plus forte au sein du système des Nations Unies et qu'il faudrait mettre en place un mécanisme pour informer le secrétaire général des questions liées à l'espace et au développement comme le fait le G15". Donc, on ajouterait "Comme le fait le G15". Est-ce que vous seriez d'accord?

M. J. IGLESIAS MORI (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Cette formule pourrait nous satisfaire mais je pense qu'il serait préférable de dire "Le Comité" au lieu de dire "L'avis a été exprimé". Mais s'il n'y a pas consensus sur ce point, nous allons nous joindre au consensus.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie pour cet esprit de coopération. *Le paragraphe 17 est donc approuvé.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: *Paragraphe 18. Approuvé.*

Vous souhaitez revenir sur le point 16. Nous l'avons approuvé en fait. Est-ce que c'est un problème de fond.

Mme N. ARCHINARD (Suisse): Il ne s'agit pas d'un changement substantiel, mais d'une

formulation dans la version anglaise du texte qui mentionne actuellement “la viabilité à long terme des activités d’exploration”, et il me paraît que la formulation “activités d’exploration” restreint un petit peu le contexte, qu’on pourrait parler des activités spatiales. Il faudrait parler non pas d’“activités d’exploration” mais d’“activités spatiales” tout simplement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Le secrétariat a la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Ce n’est pas au secrétariat de se prononcer, c’est ce qui avait été dit par certaines délégations. Je pensais que l’on parlait des activités spatiales, de la viabilité à long terme des activités spatiales, de toutes les activités d’exploration, mais si toutes les délégations sont d’accord, on pourrait tout à fait parler de viabilité à long terme des activités spatiales.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Nous savons que les délégations se tournent toujours vers le secrétariat pour obtenir des précisions. Est-ce que vous pouvez accepter la proposition de la Suisse ? Je me tourne vers la France.

M. S. GUETAZ (France) : Oui, nous trouvons également que la formulation qui a été proposée par la Suisse est effectivement plus correcte. Nous soutenons cette proposition. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Bien, alors dans ces cas-là, nous pourrions modifier le paragraphe 16 et l’approuver conformément à ce qui a été proposé par la Suisse, “viabilité à long terme des activités spatiales”.

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Nous revenons au paragraphe 19. *Approuvé.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Paragraphe 20. *Approuvé.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Paragraphe 21. *Approuvé.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Paragraphe 22. *Approuvé.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Paragraphe 23. *Approuvé.*

F) Adoption du rapport

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : F) Adoption du rapport. Paragraphe 24. *Approuvé.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Paragraphe 25. *Approuvé.*

Chapitre II. Recommandations et décisions

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Chapitre II. Recommandations et décisions. La Bolivie. Sur quel sujet, s’il vous plaît ?

M. P. MARCA PACO (Bolivie) [*interprétation de l’espagnol*] : Je voudrais revenir au D). J’avais dit qu’on allait modifier la référence aux organisations non gouvernementales, hier après-midi. Je ne sais pas si ça a été fait, si ça n’a pas été fait, dans ce cas-là il faut expliquer clairement qui ont été les observateurs intergouvernementaux et qui sont les observateurs non gouvernementaux. Donc, faire la différence entre les observateurs gouvernementaux et qui non gouvernementaux

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Oui, tout à fait, nous avons pris note de cette observation et le secrétariat va préciser les choses. Merci.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Si j’ai bien compris la proposition de la Bolivie, au paragraphe 10, ça concerne le paragraphe 10, et là on pourrait dire “ont assisté à la session les observateurs des organisations intergouvernementales internationales suivantes”, et là on inclut les organisations intergouvernementales énumérées dans ce paragraphe, et ensuite “ont également participé les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes”, et ensuite on pourrait faire la liste des organisations non gouvernementales. Donc, il y aura un seul paragraphe mais il y aura la différence entre organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Merci au secrétariat. Donc, nous revenons au paragraphe 25. *Le paragraphe 25 est approuvé.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Paragraphe 26. *Approuvé.*

Paragraphe 27

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 27. *Approuvé.*

Paragraphe 28

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 28. *Approuvé.*

Paragraphe 29

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 29. *Approuvé.*

Paragraphe 30

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 30. *Approuvé.*

Paragraphe 31

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 31. Le secrétariat souhaite intervenir. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci. Au paragraphe 31, nous avons les dates de cette Conférence des dirigeants africains, en décembre 2009, qui se tiendra en Algérie en novembre et décembre 2009. On remplacera par "qui se tiendra en Algérie du 30 novembre au 2 décembre 2009", donc "qui se tiendra en Algérie du 30 novembre au 2 décembre 2009".

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je remercie le secrétariat pour cette précision apportée au paragraphe 31 concernant la Conférence qui se tiendra en Algérie. *Le paragraphe 31 est approuvé avec ces modifications, ces précisions.*

Paragraphe 32

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 32. *Approuvé.*

Paragraphe 33

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 33. *Approuvé.*

Paragraphe 34

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 34. *Approuvé.*

Paragraphe 35

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 35. *Approuvé.*

Paragraphe 36

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 36. *Approuvé.*

Paragraphe 37

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 37. *Approuvé.*

Paragraphe 38

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 38. *Approuvé.*

Paragraphe 39

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 39. *Approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 40. *Approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 41. Le Nigeria, vous avez la parole.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Qu'entend-on par "dans certains cas" ? De quels cas s'agit-il ? Pourquoi dit-on "dans certains cas" au paragraphe 41 ?

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : M. le représentant du Nigeria, le secrétariat vient de me dire que cela reflète fidèlement ce qui a été dit lors des débats. Pour vous satisfaire, le secrétariat voudrait proposer quelque chose qui avait été dit pendant les débats. Le secrétariat a la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : On pourrait peut-être dire à la dernière ligne "Il était important de nouer des liens plus formels". Donc parler de "liens plus formels". Merci.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci. Je vois que le représentant du Nigeria est satisfait. Très bien. *Approuvé.*

Paragraphe 42

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 42. *Approuvé.*

Paragraphe 43

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 43. *Approuvé.*

Paragraphe 44

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 44. *Approuvé.*

Paragraphe 45

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 45. *Approuvé.*

Paragraphe 46

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 46. L'Allemagne demande la parole. Allez-y.

M. J.M. von BIEBERSTEIN (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Si vous permettez, je voudrais parler de l'amendement. Ça peut être un 45 *bis* qui a été distribué sous la cote dans le CRP.20. Nous croyons comprendre au 45*bis*.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Vous avez effectivement raison et je me tourne vers le secrétariat qui précisera la chose.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. En effet, le texte figurant dans le CRP.20 pourra être examiné à l'additif 1, L.275, additif 1, le document suivant, au III. Débris spatiaux, il s'agit de la page 6, lorsqu'on parle du rapport du Sous-Comité scientifique et technique à la présente session, et c'est là qu'on pourra revenir et réinsérer le texte figurant actuellement dans le CRP.20.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci au secrétariat. La Chine, vous avez la parole.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions sur le CRP.20 ? On nous dit d'abord, prière de supprimer le paragraphe 41, que nous venons de supprimer. Alors ce n'est peut-être pas très clair. Comment procéder ? Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le secrétariat va nous apporter quelques explications. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La rédaction du CRP.20 a été faite hier soir très tard, donc le secrétariat présente ses excuses s'il y a eu des confusions. Nous avons en effet travaillé très tard et je vais vous expliquer le CRP.20 pour qu'il n'y ait plus de confusion. La suppression du paragraphe 41 et l'addition des paragraphes 45 *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, *sexies*, renvoie au document suivant, c'est une question liée aux débris spatiaux du Sous-Comité scientifique et technique. Cela se retrouve donc dans l'additif 1. Cela aurait dû être mentionné de façon plus claire, effectivement. C'est une erreur, mais nous avons travaillé tard le soir. Il s'agit donc de l'additif premier et ce nouveau texte mentionné au CRP.20 concerne les débris spatiaux.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, la Chine d'avoir fait preuve de votre patience ancestrale. Comprenez également le secrétariat qui a fait un travail tout à fait remarquable en un temps record. Ces paragraphes

vont être inclus dans l'additif premier. Colombie, vous avez la parole.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Une petite précision, s'il vous plaît. Est-ce que cela veut dire que le paragraphe 41 du texte L. 275 reste en l'état ? Très bien merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le paragraphe 41 actuel a été approuvé et reste en l'état. Merci.

Poursuivons. Nous en sommes au paragraphe 46. *Approuvé.*

Paragraphe 47

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : B) Paragraphe 47. *Approuvé.*

Paragraphe 48

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 48. *Approuvé.*

Paragraphe 49

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 49. Le Japon, vous avez la parole sur le 49.

M. K. MIYAZAKI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Japon a fait une présentation sur ce point et cela ne figure pas au 49. Il s'agit d'une présentation sur l'éducation spatiale. Nous aimerions que notre présentation soit également mentionnée. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Effectivement, nous savons que cette présentation a été faite et je suis en train de vérifier si on l'a mis dans la colonne "Espace et société" car nous avons une présentation sur la partie "Espace et société" et il s'agit donc de l'introduction d'un outil pour l'éducation spatiale par le représentant du Japon. C'est bien cette présentation que vous mentionnez ? Alors cela apparaît à l'additif 3, "Espace et société". Nous y reviendrons plus tard, ne vous inquiétez pas. Ensuite, vous pourrez nous dire si vous voulez le mentionner ici au paragraphe 49 ou si vous voulez le garder à l'additif 3.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci à la délégation du Japon. Le paragraphe 49 reste approuvé.

Paragraphe 50

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 50. *Approuvé.*

Paragraphe 51

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 51. *Approuvé.*

Paragraphe 52

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 52. Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi, je voudrais vous ramener au paragraphe 51. Je suis très surpris en lisant les paragraphes 51 à 60, à la fin du 51 il est dit que ces conférences se sont tenues dans un contexte très serré de restrictions budgétaires importantes. Il est difficile de parler de succès. Peut-être que l'on pourrait reformuler ce paragraphe 51 à la page 9. Je n'aimerais pas qu'on dise qu'on a des problèmes budgétaires, de restrictions, et que cela soit un élément d'évaluation du succès d'UNISPACE III.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense que vous avez raison sur ce point, M. le représentant du Nigeria. Est-ce que vous pourriez nous proposer quelque chose par écrit ? Je pense que cela serait utile.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai rien par écrit, mais je pense que le secrétariat dispose de toutes les informations.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le Pr Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Les termes "compte tenu en particulier", ce n'est peut-être pas approprié. On pourrait dire par exemple, "malgré le fait que cette conférence s'est tenue dans un contexte très serré".

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bien, ça sonne très bien en anglais, on pourrait dire "malgré le fait que cette conférence s'est tenue dans un contexte budgétaire serré". Le Mexique.

M. S. CAMACHO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je voudrais rebondir sur la proposition du Pr Kopal. Peut-être qu'on pourrait mentionner la situation réelle, c'est-à-dire dire que cette conférence a été organisée dans le cadre des ressources existantes, plutôt que de parler de restrictions budgétaires importantes et de délais serrés. C'est peut-être plus précis.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci au Mexique. Je pense qu'en effet, vous avez raison. Il est important de ne pas donner l'impression que la Conférence UNISPACE III a été organisée dans une situation difficile d'un point de vue budgétaire. Dire simplement que la Conférence a été organisée dans

la limite du budget existant ou des ressources disponibles.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 52. *Approuvé.*

Paragraphe 53

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 53. Deux délégations souhaitent intervenir au 53. La Syrie et le Nigeria. La Syrie.

M. O. AMMAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Ma remarque porte exclusivement sur la version arabe. La remarque n'est pas traduisible parce qu'elle porte exclusivement sur le texte arabe. S'il y a un arabophone dans le secrétariat, qu'il tienne note de cette remarque purement linguistique sur le texte arabe. Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Il y a quelque chose de précis, ou est-ce que c'est simplement quelque chose de purement linguistique ou est-ce que vous pourriez nous dire que voulez-vous modifier dans le texte arabe ?

M. O. AMMAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, ce que je demande c'est une modification, le changement d'un mot dans le texte arabe. [*Remarque de l'interprète : C'est intraduisible, si l'auditeur ne comprend pas l'arabe, il n'y a aucun moyen d'expliquer quel mot on va mettre à la place d'un autre.*]

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Après la session, M. le représentant de la Syrie pourra nous présenter la correction par écrit puisqu'il n'est pas possible de traduire. Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Je préfère parler "d'establishment" plutôt que "creation", "mise en place" plutôt que "création".

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. En espagnol, il y a effectivement le terme "establecimiento", "mise en place" qui est conforme à ce que vous avez dit.

Paragraphe 53

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 53. Le Pr Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Une petite question. Je ne sais pas, est-ce que le terme "voluntary leadership", "la conduite volontaire", le terme "leadership", est-ce que c'est vraiment approprié ?

On pourrait peut-être parler d'une participation volontaire "participation" et non pas "leadership".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Oui, c'est une observation effectivement très pointue, très ciblée. D'une façon générale, nous n'avons pas besoin de nous porter volontaires, on pourrait simplement parler de "participation volontaire", nous n'avons pas besoin de "leadership". On pourrait également parler de "contribution", la "contribution volontaire".

Le secrétariat me dit que cela risque de modifier le sens de la phrase. Je donne la parole au secrétariat, mais d'abord le Mexique.

M. S. CAMACHO (Mexique) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Je suis moi également d'accord avec le secrétariat, cela change le sens de la phrase. "Conduite volontaire" c'est ce qui se fait depuis l'existence du programme. En fait, la partie novatrice c'est le leadership des États membres. Je pense par conséquent qu'on pourrait peut-être dans le texte anglais éliminer le mot "voluntary" "volontaire" et on dirait "sous la conduite des États membres" tout simplement. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je remercie le Mexique. Effectivement, si l'on parle de "participation ou de contribution volontaire", on peut penser à des contributions financières, alors qu'ici on parle de leadership. Le secrétariat vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste donner lecture de la dernière proposition au paragraphe 53 :

"Le Comité a noté que la création d'équipes sous la conduite des États membres constituait un mécanisme unique et une stratégie innovante pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III."

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : S'il n'y a pas d'objections, ce paragraphe 53 est approuvé tel qu'amendé.

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 54. Approuvé.

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 55. Approuvé.

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 56. Approuvé.

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 57. Approuvé.

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 58. Approuvé.

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 59. Approuvé.

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 60. Approuvé.

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 61. Approuvé.

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 62. Vous souhaitez intervenir sur le 61 ou le 62 ?

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Non, sur le 60. Je ne sais pas s'il y a une erreur, c'est UNISPACE III. On parle de l'examen quinquennal de l'application des recommandations d'UNISPACE III ou de l'examen dix ans plus tard. C'est quinquennal, donc UNISPACE+3 et non pas +10.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Non, c'est bien UNISPACE+5 dont il s'agit ici au paragraphe 60. Il ne s'agit pas d'UNISPACE+10 mais d'UNISPACE+5, donc il s'agit bien de l'examen quinquennal. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 62. Approuvé.

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 63. Approuvé.

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 64. Approuvé.

Paragraphe 65

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 65. Approuvé.

Paragraphe 66

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 66. Le Chili, sur le paragraphe 66.

M. J. IGLESIAS MORI (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste faire une suggestion. Au paragraphe 66, il est dit “la santé dans le monde serait le thème du débat qu’organiserait le Bureau des affaires spatiales”. En fait, on a parlé de santé et de l’espace, et je pense qu’il serait peut-être utile, compte tenu des conséquences de l’espace sur la santé, il faudrait peut-être que l’on dise “applications spatiales et pandémie”. Je ne sais pas s’il y a un consensus sur ce point mais je pense qu’il faudrait parler ici d’“applications spatiales et de pandémie”, et non pas de santé dans le monde.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Vous avez tout à fait raison. Effectivement, je pense que c’est ce qui avait été dit, effectivement. Le Chili, dans sa proposition avait parlé d’“applications spatiales et de pandémie”. D’ailleurs, hier, je voudrais rappeler que l’OMS a parlé de niveau 6 maintenant pour cette nouvelle pandémie. Alors, effectivement, on va modifier le thème du débat, parce que, encore une fois, c’était une proposition chilienne. S’il n’y a pas d’objections, *ce paragraphe 66 est approuvé tel qu’amendé*.

Paragraphe 67

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 67. L’Autriche.

Mme C. REINPRECHT (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir au paragraphe 65. Il s’agit d’un problème de libellé. Nous disons “l’application et le suivi des recommandations d’UNISPACE III pourrait aider grandement les États membres”, qu’est-ce que cela signifie “pourraient aider grandement les États membres” ? Est-ce que le secrétariat pourrait nous en dire un petit peu plus ? Nous n’insistons pas, mais c’est juste une question que nous posons au secrétariat. Il faudrait peut-être améliorer le libellé dans ce paragraphe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la déléguée de l’Autriche. Le secrétariat.

Mme S. DE CARTIER (Belgique) : “pourraient aider grandement”, “could help”

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons une excellente collaboration belgo-autrichienne. Qu’en pense le secrétariat ?

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : J’allais répondre à la proposition autrichienne et après nous reviendrons sur la proposition belge. On pourrait peut-être dire “pourraient aider les États membres à répondre à

leurs besoins”, donc “would assist” au lieu de “would go a long way”, dans la version française on supprimerait le “grandement” et on garderait “pourraient aider”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Donc, il y a une proposition autrichienne. Le secrétariat en a pris bonne note. Il y a une proposition également de la Belgique. La Chine, vous souhaitez intervenir ?

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J’ai une version chinoise également, il n’y a pas seulement une version française, mais avec la version chinoise et la version française, je pense nous allons y arriver. Nous avons besoin d’un mot un petit peu plus fort, pas seulement “pourraient aider” donc il faudrait vraiment dire “pourrait aider grandement”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le secrétariat. Est-ce que le secrétariat peut nous dire exactement en quoi consisterait ce texte, ce membre de phrase ?

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Donc, on dirait “La gestion des catastrophes et la gestion des ressources en général pourraient aider grandement” ou “grately help”, “pourraient grandement les États membres à répondre à leurs besoins en matière de développement durable”. Donc “grately help”, “pourraient aider grandement”

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Est-ce que les trois délégations qui sont intervenues sont d’accord avec cette proposition ? Très bien. *Le paragraphe 65 est donc approuvé tel qu’amendé*.

Nous en avons terminé également avec le paragraphe 67.

Donc le document A/AC.105/L.275 peut-il être approuvé dans son ensemble ? La Libye vous avez la parole.

M. EL HADI M. GASHUT (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Excusez-moi, Monsieur le Président. Excusez-moi mais je voudrais revenir au paragraphe 67. Au paragraphe 67, on parle du rapport et la Jamahiriya a célébré cette Semaine mondiale, et nous avons présenté un rapport en ce sens, mais rien n’est dit à ce sujet. Peut-être que cela pourrait être pris en compte.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la Libye. Il y a des consultations au sein du secrétariat sur ce point. Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat)
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. On pourrait peut-être ajouter un paragraphe, un paragraphe 68 qui se lirait comme suit :

“Le Comité s’est félicité des rapports présentés par les États membres sur leurs activités concernant la célébration de la Semaine mondiale de l’espace 2008.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’espagnol] : Je remercie le secrétariat. Donc, le secrétariat vient de nous faire une proposition. Est-ce que vous avez plusieurs États qui ont présenté des rapports en ce sens ? Très bien, donc il y a plusieurs États qui ont présenté des rapports, et en général, on utilise toujours ce genre de formule. Est-ce que nous pouvons considérer le paragraphe 67 comme étant approuvé ? Il n’y a pas d’objections, il en est ainsi décidé.

Je pense que nous pouvons considérer le document A/AC.105/L.275 approuvé. Il en est ainsi décidé.

Nous allons avoir une petite pause et pendant cette pause, on va vous distribuer le document L.275 additif 2.

*La séance est suspendue à 11 h 15 ;
elle est reprise à 11 h 26.*

Adoption du projet de rapport Document A/AC.105/L.275/Add.1

Chapitre II. Recommandations et décisions

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’espagnol] : Nous allons reprendre nos travaux. Ce document vous a été distribué. Il s’agit du document A/AC.105/L.275/Add.1. Chapitre II. Recommandations et décisions.

Le secrétariat, s’il vous plaît, est-ce que je pourrais avoir un exemplaire du texte en espagnol ? J’ai maintenant la version espagnole. Très bien. Nous allons commencer. Chapitre II. Recommandations et décisions.

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 1. Approuvé.

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 2. Approuvé.

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 3. Au paragraphe 3, nous allons ajouter le nom du Mexique. Cela a été une

erreur tout à fait involontaire de notre part. Approuvé.

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’espagnol] : Paragraphe 4. Le secrétariat, sur le paragraphe 4, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat)
[interprétation de l’anglais] : Merci, Monsieur le Président. Cela est une question à la délégation allemande. En fait, il y a un exposé qui a été fait par le délégué de l’Allemagne, “De Quarks à l’Univers, le Big Bang en laboratoire”, et le secrétariat souhaiterait savoir si cet exposé doit être ajouté à la liste des exposés qui ont été réalisés au titre du point 7 de l’ordre du jour.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’espagnol] : Je suggère que cela soit fait. Je remercie le secrétariat. *Le paragraphe 4 est donc adopté tel qu’amendé.*

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Nigeria, vous souhaitez intervenir ? Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria)
[interprétation de l’anglais] : Excusez-moi Monsieur le Président. Je voudrais revenir au paragraphe 4. Monsieur le Président, vous-même et d’autres délégations savez parfaitement qu’au cours de ces derniers jours, il nous a été très difficile d’écouter tous les exposés techniques qui étaient prévus, compte tenu du manque de temps.

Ma délégation et, ce disant, je suis sûr que je m’exprime pour la majorité des délégations dans cette salle, ma délégation estime que nous devons revenir à l’origine du débat. Comment est-ce que nous allons procéder avec les exposés techniques ? Il y a l’ordre du jour du Comité, il y a toutes les questions dont doit s’occuper le Comité, et il y a également les exposés techniques. Mais je pense qu’il faut qu’il existe un équilibre entre les deux. Combien d’exposés pouvons-nous prévoir par jour ou par séance ? Dans quelle mesure ceux qui font des exposés ont respecté le temps qui leur était imparti ? Combien d’exposés peuvent être réalisés par délégation ? Je pense vraiment que le G15 et le secrétariat devraient plancher sur la question et devraient essayer de voir quelles sont les procédures qui doivent être suivies. Parce qu’il va falloir améliorer la façon dont le Comité discute des différentes questions. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l’espagnol] : Oui, vous avez tout à fait raison. Effectivement, plusieurs délégations se sont déjà exprimées en ce sens. Je pense que la suggestion que vous avez faite est tout à fait pertinente. Le

secrétariat et le G15 devraient effectivement plancher sur cette question, car il faut essayer de voir comment est-ce que l'on peut structurer ces exposés. Il faut adopter une procédure un petit peu plus rationnelle et en arriver à un certain équilibre. Les États-Unis, sur cette question ?

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne suis pas vraiment en désaccord avec ce qu'a dit le Nigeria, mais ce n'est qu'une partie du problème. La deuxième partie c'est le nombre de présentations prévues, un des éléments, et deuxièmement le manque de discipline de la part de certaines délégations pour ce qui est de respecter le temps de parole et intervenant plusieurs fois sur la même question.

Nous avons une liste d'orateurs. On fait notre intervention et si vous voulez revenir sur un point, il faut que cela soit vraiment sur un point précis. Si vous regardez le compte-rendu, vous verrez que sur certains points, certaines délégations sont intervenues à maintes reprises sur la même question. Nous ne souhaitons, bien entendu, pas limiter le débat, mais cela empiète sur le temps à disposition des autres délégations, et cela limite également le temps dont nous disposons pour ces présentations techniques. Donc, peut-être que le secrétariat et le G15 devraient examiner l'ensemble du problème, c'est-à-dire comment gérer le débat sur les différents points de l'ordre du jour et essayer d'être un peu plus disciplinés dans nos travaux.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la délégation des États-Unis. Nous voudrions faire une proposition. Tenant compte des préoccupations tout à fait légitimes sur cette question, question qui est non seulement liée au temps mais également au contenu, la substance des présentations, peut-être que le temps consacré à cette question. Peut-être qu'on pourrait refléter cette question dans quelque paragraphe qu'on pourrait inclure dans la partie "Questions diverses". Dans le point "Questions diverses", on pourrait inclure un certain nombre de paragraphes sur ce point.

S'il n'y a pas d'objections, on pourrait procéder de cette façon, donc nous reviendrons sur ce point au titre des "Questions diverses" et d'ici là nous aurons le texte du secrétariat.

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons poursuivre. Paragraphe 5. *Approuvé.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 6. La Fédération de Russie.

Mme L. V. KASATKINA (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci. Nous avons une remarque qui porte aussi sur le paragraphe 5 que le 6, et cela concerne non seulement le texte russe semblerait-il. Expliquez-moi s'il vous plaît, au 1), on parle des avantages des techniques spatiales au pluriel, et aux 5 et 6 ensuite, on n'utilise que le singulier. Peut-être qu'on pourrait utiliser le même terme dans tout le texte, "les applications" au pluriel dans tout le texte.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Pour répondre à la Fédération de Russie, la question porte sur les paragraphes 5 et 6 du document additif 2, dans les retombées bénéfiques. Nous y reviendrons, nous n'en sommes qu'à l'additif premier.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci le secrétariat. Je donne la parole à l'Afrique du sud.

Mme N. MAJAJA (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Au paragraphe 5, "Le Comité a décidé qu'il permet de promouvoir les économies", "advanced" en anglais, il faut supprimer le d.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous en sommes à l'additif premier et non pas à l'additif 2. L'additif premier pour l'instant. La question des retombées bénéfiques c'est l'additif 2. On vous l'a distribué pour que vous puissiez y réfléchir mais nous y reviendrons plus tard. Nous en sommes à l'additif premier simplement pour l'instant.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous rappelle que nous en sommes à l'additif premier du rapport, document A/AC.105/L.275/Add.1.

Merci au secrétariat.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous revenons au paragraphe 5 de l'additif premier. *Approuvé.*

Paragraphe 6, *approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 7. *Approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 8. Approuvé.

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 9. Approuvé.

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 10. Approuvé.

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 11. Le Nigeria..

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. La deuxième ligne à la fin du paragraphe 11, on parle de "la communauté des donateurs". Je pense que le secrétariat peut trouver un autre terme, "l'ensemble des donateurs". Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci. Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. On pourrait peut-être remplacer les termes "ensemble des donateurs" par "les États membres", "members States".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Mon collègue derrière me corrige. En effet, on pourrait remplacer "l'ensemble des donateurs" par "les États membres et les organisations".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : La Chine, vous avez la parole.

M. Y. XU (Chine) [interprétation de l'anglais] : Je remercie le secrétariat de ce texte. En chinois, il est difficile de dire que "le Comité a lancé un appel". On peut lancer un appel non seulement aux États membres mais également à l'ensemble des membres, on pourrait dire "a lancé un appel aux membres, aux États et aux organisations".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Oui, en effet, vous avez raison. Ça peut être un appel interne, on peut se lancer un appel à soi-même. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : "Aux États et aux organisations", pourquoi pas ? Donc, "l'ensemble

des donateurs" est remplacé par "États et organisations".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Y a-t-il des objections à la proposition du secrétariat ? Cela ne semble pas être le cas. Approuvé.

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 12. Approuvé.

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 13. Approuvé.

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 14. L'Autriche au 14.

Mme C. REINPRECHT (Autriche) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Il faut utiliser la forme latine *symposia* plutôt que *symposium* au pluriel. La mention du développement des petits satellites, est-ce que cela renvoie au Colloque au Graz qui parlera du développement des petits satellites ? Dans ce cas-là, il faudrait parler des technologies relatives aux petits satellites, car c'est le terme exact de ces colloques que nous allons organiser à Graz, en tout cas si cela renvoie à la même chose.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci l'Autriche. Pourriez-vous répéter peut-être précisément ce que vous voulez ?

Mme C. REINPRECHT (Autriche) [interprétation de l'anglais] : Bien, alors je répète. Premièrement, corriger le terme de *symposium* et plutôt parler de *symposia*, en anglais. La troisième ligne, on parle de "*small satellites development*", "la mise au point de petits satellites", et je voudrais qu'on dise "technologies de petits satellites aux fins du développement durable".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci à l'Autriche. En effet, ce sont deux corrections importantes. La première ne pose pas de difficultés. La deuxième parle plutôt de développement durable, ce ne sont pas les idées qui sont durables, c'est le développement. Merci.

Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Les premiers commentaires, on peut utiliser les deux, aussi bien *symposium* que *symposia*. Ça ce sont les rédacteurs qui vont trancher. La deuxième proposition, on parlera de "technologies des petits satellites aux fins du développement durable".

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci. Avec ces deux modifications, nous avons approuvé le paragraphe 14.

Paragraphe 15

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 15. Approuvé.

Paragraphe 16

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 16. Approuvé.

Paragraphe 17

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 17. Approuvé.

Paragraphe 18

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 18. Approuvé.

Paragraphe 19

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 19. Approuvé.

Paragraphe 20

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 20. Approuvé.

Paragraphe 21

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 21. Approuvé.

Paragraphe 22

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 22. Approuvé.

Paragraphe 23

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 23. Approuvé.

Paragraphe 24

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 24. Approuvé.

Paragraphe 25

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 25. Approuvé.

Paragraphe 26

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 26. Approuvé. Pardon, la Colombie sur le 26 ?

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Excusez-moi, Monsieur le Président. Ce n'est pas sur le 26, je voudrais revenir au 25. Nous avons la confirmation du secrétariat concernant l'inclusion d'un programme juridique dans les centres régionaux. Je

ne sais pas si cela apparaît ailleurs dans le document.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Est-ce que vous parlez de programmes spéciaux concernant les cours de droit spatial parmi les activités des centres régionaux ?

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Oui.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je pense que la question va être abordée, si je comprends bien, dans le cadre du Sous-Comité juridique. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Le projet du Bureau des affaires spatiales et du groupe d'experts chargé de créer les programmes d'enseignement des centres régionaux, nous y reviendrons plus tard. C'est quelque chose qui va être abordé au paragraphe 17 du document suivant.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci au secrétariat. Nous en étions donc au paragraphe 26. Approuvé.

Paragraphe 27

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 27. Approuvé.

Paragraphe 28

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 28. Approuvé.

Paragraphe 29

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 29. Approuvé.

Paragraphe 30

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 30. Approuvé.

Paragraphe 31

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 31. Approuvé.

Paragraphe 32

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 32. Approuvé.

Paragraphe 33

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 33. Approuvé.

Paragraphe 34

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 34. Approuvé.

Paragraphe 35

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 35. *Approuvé.*

Paragraphe 36

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 36. *Approuvé.*

Nous allons commencer le thème des débris spatiaux et le secrétariat souhaite intervenir sur ce point.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais attirer votre attention sur le CRP.20, les paragraphes additionnels pour le projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. C'est une question qui a été abordée hier. Dans cette partie III de l'additif premier portant sur les débris spatiaux, les paragraphes 37 à 44, le paragraphe 37, 38, 39, 40, vont être examinés. On propose la suppression du paragraphe 41 et ensuite, passer aux paragraphes 42, 43 et 44, et ensuite, vous passerez au CRP.20 et vous allez examiner les paragraphes 45 *bis, ter, quater, quinquies et sexies*, oui c'est 44 *bis* effectivement puisqu'il n'y a pas de paragraphe 45. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien, merci. Nous allons procéder de la façon suivante. Nous allons passer à l'examen des paragraphes 37, 38, 39 et 40.

Paragraphe 37

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 37. *Approuvé.*

Paragraphe 38

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 38. *Approuvé.*

Paragraphe 39

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 39. *Approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 40. *Approuvé.*

On nous propose d'éliminer le paragraphe 41. *Il en est ainsi décidé.*

La Grèce a la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Au 41, je voudrais qu'on mentionne la déclaration que j'ai faite concernant la proposition gréco-tchèque de 1996 concernant l'introduction au sein du Sous-Comité juridique de la question des débris spatiaux. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci à la Grèce. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Puisque mon collègue et ami Cassapoglou de la Grèce a mentionné mon pays, je dois attirer son attention et l'attention de l'ensemble du groupe, bien sûr, sur le fait que cette proposition devra être abordée dans la section portant sur le rapport du Sous-Comité juridique, et non pas ici, puisqu'ici il s'agit du rapport du Sous-Comité scientifique et technique et non pas du rapport du Sous-Comité juridique. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vois que le représentant de la Grèce est d'accord. Très bien. Donc, nous allons l'aborder dans le cadre du rapport du Sous-Comité juridique. Merci.

Maintenant, nous allons passer aux paragraphes 42, 43, 44, étant bien entendu que la numérotation va changer comme va vous l'expliquer le secrétariat.

Paragraphe 42

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 42. *Approuvé.*

Paragraphe 43

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 43. *Approuvé.*

Paragraphe 44

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 44. *Approuvé.*

Maintenant, je vais donner la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Maintenant, je vous invite à examiner le CRP.20 et les paragraphes figurant dans ce document.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : L'Allemagne.

M. J. M. von BIEBERSTEIN (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, au nom de ma délégation et au nom de la délégation italienne, je voudrais remercier le secrétariat pour les efforts d'hier pour incorporer les amendements dans le projet de rapport.

Je voudrais demander la modification de deux parties, de deux éléments dans ce CRP.20. Premièrement le 44 *bis*, je pense qu'il pourrait être utile d'inclure un ou deux éléments clés de notre

proposition pour que ce paragraphe soit un tout petit peu plus clair. J'avais rajouté la référence au CRP.19. Nous devons garder cette référence, mais le lecteur n'aura pas forcément sous la main le document CRP.19 pour y trouver les références appropriées. Peut-être qu'on pourrait préciser un petit peu, apporter quelques explications dans le texte, parler d'une plateforme. Après la plateforme internationale, on dirait

“sur les données et les informations sur les objets spatiaux aux fins de la promotion du développement durable et l'exploration pacifique de l'espace présentée sur une base purement volontaire et qui sera disponible gratuitement aux États membres”,

et là viendra la référence au CRP.19. Si vous le voulez je vais répéter ou alors je vais le texte au secrétariat, ainsi les choses seront peut-être un petit peu plus claires.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci l'Allemagne. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes d'accord avec cet amendement proposé, je voudrais demander par votre intermédiaire à la délégation allemande de bien vouloir nous relire sa proposition plus lentement pour que nous puissions prendre note de sa proposition.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas d'objection à ce qui a été proposé par l'Allemagne au 44 *bis*, mais le 44 *sexies* n'est pas approprié, il n'est pas conforme. Ce paragraphe doit être reformulé et nous expliquer clairement ce qu'on se propose de faire, et peut-être que mon collègue pourrait également tenir compte de cette suggestion. Je voudrais simplement être sûr que tout cela soit bien ciblé et donc le dernier paragraphe, le 44 *sexies* devrait également être reformulé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. L'Allemagne.

M. J. M. von BIEBERSTEIN (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Notre collègue américain a tout à fait raison. En fait, il s'agit du deuxième amendement au CRP que j'allais proposer. Effectivement, je pense que ce passage ne reflète pas exactement ce que nous avons dit hier. Si vous le souhaitez, je peux également proposer tous les amendements en une seule fois. Il y a également la proposition de notre collègue grec concernant le 45 *bis*. Est-ce que

vous souhaitez que nous passions d'abord à cette proposition et que nous voyions les autres après ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, je pense que cela serait préférable. Je pense que nous n'allons pas l'adopter à ce stade, mais je pense qu'il faudrait ajouter tous ces éléments et au cours de la matinée, on reviendra sur ce texte. Je pense que c'est la meilleure façon de procéder. La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Avec quelques hésitations, je souhaitais quand même intervenir. Est-ce que mon collègue de l'Allemagne peut nous expliquer ce changement de mot, parce qu'il y a eu un débat hier et on a parlé de données et d'informations internationales, et ici on parle de plateforme. Nous n'avons que la version anglaise, nous n'avons pas de version chinoise, mais est-ce qu'il faut parler ici de plateforme ou est-ce qu'il faut parler d'autre chose ? Parce qu'à ce stade, nous ne savons pas si nous pouvons adopter ce texte en version anglaise uniquement. Au paragraphe 45 *quinquies*, on parle des responsabilités à la dernière ligne. Hier, plusieurs délégations ont parlé également des incidences financières. Peut-être que l'on pourrait en parler dans ce paragraphe également. On pourrait dire, “concernant les questions de responsabilité et d'incidences financières”, voilà ce que l'on ajouterait à la fin du paragraphe 45 *quinquies*.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la Chine. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste, par votre entremise, rappeler à notre collègue chinois, que ce sous paragraphe 45 *bis* ne fait que refléter la proposition conjointe de l'Allemagne et de l'Italie, donc ce sont ces deux coauteurs qui doivent proposer leur propre formulation. Cette formulation n'engage pas le Comité. Les explications présentées par notre collègue allemand ont été tout à fait claires à ce sujet. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : L'Allemagne, vous avez la parole.

M. J. M. von BIEBERSTEIN (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste dire à notre collègue chinois que nous avons utilisé le mot plateforme dans notre déclaration et dans les quatre paragraphes. Donc, il ne s'agit pas du tout d'une nouvelle terminologie. Nous avons parlé de façon très spécifique de plateforme.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Encore une fois, nous n'allons pas ouvrir le débat sur le fond. La proposition de la

Présidence est la suivante. L'Allemagne va nous présenter un texte, va en discuter avec les différentes délégations et nous y reviendrons plus tard. Je vous remercie.

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 45. Le Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir au paragraphe 44 et je m'éloigne un petit peu du document CRP, mais je voudrais revenir à l'additif 1, au paragraphe 44. Je pense qu'il faudrait inclure à la fin de ce paragraphe, il faudrait dire "conformément à la résolution 6/2 de l'Assemblée générale", et de cette façon on comprendrait beaucoup mieux ce que l'on souhaite exprimer dans de paragraphe. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste remercier tous les pays qui sont intervenus et qui ont fait des observations sur le texte proposé par l'Allemagne. Je voulais juste rappeler ici que ma délégation, comme nous l'avons déjà indiqué hier, ma délégation souhaite que l'on tienne dûment compte du Registre des débris spatiaux. Il faut également parler du libre accès des pays aux activités spatiales à l'avenir. Je demande par conséquent à notre collègue allemand que l'on mentionne ce que nous avons dit hier à ce sujet. Parce que, encore une fois, dans le texte qui nous a été présenté, cette référence n'a pas été incluse.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Donc, l'Allemagne va se charger de répondre à toutes ces inquiétudes. Je reviens sur la proposition du Venezuela. Au paragraphe 44, on ajouterait à la fin une référence à la résolution. Est-ce que vous pouvez me répéter la cote de la résolution ?

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Excusez-moi, Monsieur le Président, j'étais un petit peu distrait. Est-ce que vous pouvez répéter ce que vous venez de dire ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Vous avez fait une proposition. Est-ce que vous pourriez répéter cette proposition ?

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Au paragraphe 44, la délégation souhaiterait que l'on

ajoute, à la fin du paragraphe : "conformément à la résolution 6/2/17 de l'Assemblée générale".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : S'il n'y a pas d'objections sur cette proposition du Venezuela, je pense que nous pouvons approuver ce paragraphe tel qu'amendé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 45. Approuvé.

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 46. Approuvé.

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 47. Approuvé.

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 48. Approuvé.

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 49. Approuvé.

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 50. Approuvé.

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 51. Les Philippines, vous avez la parole.

M. C. MANANGAN (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire que le Gouvernement des Philippines a également présenté une offre visant à accueillir le Bureau SPIDER et cela devrait figurer dans le paragraphe. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous ne pouvons que nous féliciter de cette offre. Nous allons par conséquent inclure le nom de votre pays dans ce paragraphe. *Le paragraphe 51 est donc approuvé tel qu'amendé.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 52. La Suisse.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation suisse estime que la référence qui est faite ici à la Charte internationale est la Charte internationale, mais là on parle de la Charte sur la coopération afin d'atteindre l'utilisation coordonnée des installations spatiales. Je pense qu'il faudrait, à des fins de clarté et de

précisions, et à des fins de cohérence, et compte tenu également du titre de l'exposé qui a été fait par l'Argentine sur ce sujet précis, il faut modifier le titre de la Charte. Il s'agit de la Charte internationale sur l'espace et les grandes catastrophes. Donc, je pense qu'il faudrait peut-être ajouter ce titre entre parenthèses. Donc, on ajouterait cela à la référence qui figure au paragraphe 52, si tout le monde en est d'accord.

Deuxième observation. Il est dit que l'on a dégagé des ressources pour un nombre croissant d'États membres et je pense que même les États non membres du COPUOS ont pu bénéficier de ces ressources. Donc, il faudrait supprimer le mot "members", dont on parlerait d'États tout simplement, "On a mis à la disposition d'un nombre croissant d'États, des ressources", donc on supprimerait le mot "members", si les membres du Comité en sont d'accord. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. L'Algérie, vous avez la parole.

M. A. S. KEDJAR (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir seulement au paragraphe 51 pour mentionner que le Bureau d'appui régional en Algérie est en train d'être mis en place. Ça ne ressort dans le paragraphe tel qu'il a été rédigé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Est-ce que vous avez un libellé à proposer ? Est-ce que vous pourriez proposer un libellé au secrétariat ? Comment est-ce que l'on rédigerait à ce moment-là ce paragraphe ?

M. A. S. KEDJAR (Algérie) : Je ferai une proposition au secrétariat.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien, je vous remercie. Je remercie l'Algérie. Le secrétariat vous avez la parole, sur la proposition suisse.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation suisse est revenue sur une bataille qui s'est toujours livrée entre le Bureau des affaires spatiales et les services d'édition. Ils veulent toujours garder ce titre de la Charte, tandis que nous nous parlons de la Charte internationale sur l'espace et les catastrophes. Donc, nous allons vérifier et nous souhaiterions effectivement une référence à la Charte internationale. Donc, soit on remplace le titre actuel, soit on ajoute le titre utilisé par le Comité entre parenthèses.

Pour ce qui est des États membres, le secrétariat s'en remet au Comité, bien sûr. Mais lorsqu'il y a un M majuscule, cela signifie tous les États Membres des Nations Unies. Si vous avez un

M minuscule, alors à ce moment-là cela signifie les États membres du Comité. Il s'agit d'une expression consacrée. Donc, lorsque vous avez le M majuscule, cela signifie tous les États Membres des Nations Unies. Pour éviter toute confusion, on pourrait tout à fait supprimer "membres" et on aurait "États", tout simplement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Le Canada a la parole.

Mme P. WILLIAMS (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président. Je suis désolée mais j'étais en train d'étudier le paragraphe 39. Je me pose une question sur la dernière phrase. Je pense qu'il faudrait peut-être la préciser. On se réfère ici au Code de conduite européen. Est-ce que l'on se réfère au Code qui fait l'objet de consultations, ou est-ce que l'on se réfère à autre chose ? Je pense que si l'on supprime le dernier membre de phrase, cela permettrait de faire en sorte que ce paragraphe soit un petit peu plus clair. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais renseigner ma très chère collègue du Canada, qu'il ne s'agit pas du Code de conduite que nous négocions à Bruxelles, mais il s'agit du Code de conduite dit de l'ESA, parce que c'était à l'époque sur l'initiative de l'Agence spatiale européenne que ce code sur les débris. D'ailleurs, c'est le premier, internationalement c'est le premier code qui a vu le jour. Donc, je ne sais pas si nous pouvons mettre "Code of etc. of ESA".

[*l'orateur poursuit en anglais*] : C'est à vous d'en décider. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La République tchèque, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que notre collègue grec a tout à fait raison. Ce document est intitulé Code de conduite européen pour la réduction des débris spatiaux. Ce document, on en a parlé à plusieurs reprises et dans d'autres documents également. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour cette précision. Donc, nous allons garder le texte en l'état. La République tchèque sur ce même point ?

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai une copie de ce

document maintenant sous les yeux. On parle d'un Code de conduite européen pour la réduction des débris spatiaux. Ce Code a été adopté le 28 juin 2004. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je vous remercie pour cette précision.

Nous allons maintenant revenir au paragraphe 52. *Le paragraphe 52 est approuvé tel qu'amendé.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Nous passons au paragraphe 53. *Approuvé.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 54. *Approuvé.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 55. *Approuvé.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 56. *Approuvé.*

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 57. *Approuvé.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 58. *Approuvé.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 59. *Approuvé.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 60. *Approuvé.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 61. *Approuvé.*

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 62. *Approuvé.*

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 63. *Approuvé.*

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 64. *Approuvé.*

Paragraphe 65

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 65. Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Une petite modification. Est-ce que l'on peut supprimer les trois derniers mots et les remplacer par trois autres mots ? "Pour approbation un an avant sa date prévue".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Est-ce que la proposition du Nigeria vous agréé ? Très bien. *Cette proposition est donc approuvée.*

Paragraphe 66

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 66. *Approuvé.*

Paragraphe 67

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 67. *Approuvé.*

Paragraphe 68

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 68. *Approuvé.*

Paragraphe 69

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 69. *Approuvé.*

Paragraphe 70

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 70. Le Nigeria et après la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Aux paragraphes 68 et 69, vous savez que le Comité sur la sûreté de l'AIEA a déjà appuyé les activités réalisées par le groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaires, car il est dit ici "après l'approbation" et après on parle du Sous-Comité, et je voulais juste rappeler ici que ce groupe de l'Agence a déjà appuyé ces activités. Donc, il y a eu approbation, et après il y a eu publication. Nous souhaiterions savoir si cela a déjà été fait par l'AIEA ou pas. Parce qu'il ne doit pas s'agir d'une recommandation standard. Il y a une procédure à respecter. Cette procédure a-t-elle été respectée ou pas ? Si c'est le cas, nous n'attendons plus que la publication de la part de l'Agence. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je vous remercie. Le secrétariat, sur ce point.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 64, à la dernière phrase, on se réfère à l'Accord de la Commission de l'AIEA sur les normes de sûreté qui est intervenu lors de sa vingt-cinquième session qui s'est tenue à Vienne du 22 au 24 avril 2009. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Le Nigeria vous avez la parole. Sur quel paragraphe ?

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : C'est le paragraphe 70. Au paragraphe 70, est-ce que le secrétariat pourrait nous faire savoir ce que signifie ce paragraphe, parce que je ne le comprends pas du tout ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Ce paragraphe 70 est un paragraphe très court. Je donne la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le paragraphe 70 se réfère à un avis qui a été exprimé par une délégation. Voilà ce que nous avons conclu de la déclaration qui a été faite par cette délégation.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Est-ce que je peux demander au secrétariat de demander à cette délégation de rerédiger ce paragraphe pour qu'il soit plus clair ? Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense que nous pouvons demander à la délégation de nous fournir une nouvelle formulation si la délégation le souhaite, uniquement. Quel est le propriétaire de ce paragraphe ? C'est un paragraphe sans paternité. Nous l'avons trouvé. C'est le Nigeria ?

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : En l'absence d'un père, est-ce que nous ne pourrions pas supprimer ce paragraphe ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : C'est une situation un petit peu difficile. Il n'y a pas de propriétaire, alors on l'élimine, tout simplement. Mais alors, peut-être que le père va dire qu'il est propriétaire de ce paragraphe un petit peu plus tard.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Non, c'est maintenant ou jamais.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je ne suis pas très sûr. Je me tourne vers le secrétariat. Je vous remercie. Après une consultation avec le secrétariat, nous comprenons le Nigeria qui a demandé la suppression de ce paragraphe, dans toute sa sagesse, donc nous allons le supprimer. Tout le monde est d'accord ? Oui. Alors le paragraphe 70 est supprimé.

Paragraphe 71

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 71. Le Venezuela, vous avez la parole.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je vais être particulièrement concis. Il y a un problème qui ne concerne que la version espagnole, les autres versions sont correctes. Il s'agit juste de modifier la version espagnole pour une meilleure compréhension. On dit "*inconbia*" en espagnol, il faut supprimer ce mot dans la version espagnole au paragraphe 71. Il s'agit d'une observation qui ne concerne que la version espagnole. Donc, on supprimerait le mot "*inconbia*" et cela permettrait de clarifier les choses. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Troisième ligne du paragraphe 71. Il faudrait reformuler ce paragraphe et dire "Une activité de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires". Il faudrait dire "La réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires", et on supprimerait "activité", on ne parlerait que de "réglementation", d'avoir une "réglementation sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Sur la proposition du Venezuela, avez-vous des observations à faire ? Y a-t-il des objections ? Ce n'est pas le cas. Nous allons par conséquent accepter cette proposition et nous allons supprimer le mot "*inconbia*" dans la version espagnole. Je pense que cela permettra d'avoir une meilleure compréhension.

La proposition du Nigeria. Est-ce que le secrétariat pourrait intervenir ? Est-ce qu'ils ont bien compris la proposition du Nigeria ou est-ce que nous devons demander au Nigeria de répéter ? Le Nigeria, est-ce que vous pouvez répéter, s'il vous plaît ? Mais répéter un petit peu plus lentement, à un rythme de dictée.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le

Président. Il s'agit de la troisième ligne du paragraphe 71 qui se lirait comme suit : "était tenu d'avoir une réglementation sur l'utilisation" et le reste reste inchangé. Donc, on supprime le mot "activité".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Y a-t-il une objection sur cette proposition ? La Chine, c'est sur la proposition du Nigeria ou sur autre chose ?

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous connaissons les éléments d'information pour la proposition du Nigeria et nous pensons que cela est un peu limitatif. Nous voulons avoir une application la plus large possible puisque cela concerne les activités liées à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il ne s'agit pas simplement des problèmes de réglementation, il s'agit également d'activités liées à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. On semble restreindre le champ d'application.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. M. le représentant de la Chine, je vous rappelle que ce que nous faisons ce n'est pas d'appliquer des concepts ou d'inventer quelque chose. Nous ne faisons que refléter ce qui a été dit et refléter le fond du débat tel que cela a été noté par le secrétariat, c'est tout. Nous reflétons ce qui a été dit et nous ne sommes pas en train de réfléchir aux avantages ou aux inconvénients de tel ou tel commentaire. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : La remarque de la Chine est tout à fait justifiée. Plutôt que de parler d'activités on pourrait parler du processus, le processus de réglementation, le processus réglementaire. Mon collègue de la Chine a raison, si on ne parle que de réglementation, le texte existe déjà, ça a déjà été fait. Donc, il vaut mieux parler du processus de réglementation. Même des produits administratifs, nous avons lancé un processus réglementaire.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Le secrétariat a le texte de ces interventions ? La Chine, excusez-moi, je vais peut-être demander d'abord au secrétariat de formuler une proposition avant de vous donner la parole. Le secrétariat, allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Ce n'est pas vraiment une proposition que je vais vous faire. La dernière proposition était "tenue de participer au processus réglementaire associé à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : États-Unis et Chine.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ce paragraphe reflète les opinions de certaines délégations. Ma délégation n'est peut-être pas forcément d'accord, mais je ne pense pas que ce soit le moment ici de négocier ou de reprendre les idées d'autres délégations qui ont été exprimées en bonne et due forme. Nous n'avons pas vraiment le temps de revenir sur ce genre de détail. Nous avons tout le rapport à adopter. Si la délégation du Nigeria a fait cette proposition et si ce paragraphe reflète leur position, il devrait peut-être contacter la Chine et nous présenter un texte approprié, sinon nous risquons de renégocier ce qui a été dit et ce n'est pas forcément ce que nous voulons faire. Donc, j'invite le délégué de la Chine à bien vouloir accepter ce qui a été dit pour que nous puissions aller de l'avant.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis d'accord avec la proposition du secrétariat. Je suis d'accord avec le Nigeria pour rendre le paragraphe plus lisible et nous sommes d'accord également que nous n'avons pas beaucoup de temps. Nous pourrions accepter le texte proposé par le secrétariat.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Avec cette proposition, le paragraphe 71 a été approuvé. S'il n'y a pas d'objections. Il n'y a pas d'objections. Très bien.

Paragraphe 72

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 72. Approuvé.

Paragraphe 73

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 73. Approuvé.

Paragraphe 74

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 74. Le Venezuela sur le 74 ?

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Il y a une erreur dans les deux dernières lignes, l'avant-dernière ligne plutôt. Ce ne sont pas les orbites terrestres basses, mais les orbites terrestres. C'est une erreur qui vient très souvent et nous l'avons relevée plusieurs fois. Je voudrais demander au secrétariat d'y faire attention. Techniquement il n'est pas correct de

parler d'orbite terrestre basse, il faut parler d'orbite terrestre.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci au Venezuela. Le secrétariat, avez-vous pris note de ces commentaires ? Merci.

Le paragraphe 74 est approuvé.

Paragraphe 75

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 75. Approuvé.

Paragraphe 76

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 76. Approuvé.

Paragraphe 77

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 77. Approuvé.

Paragraphe 78

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 78. Le Mexique.

M. S. CAMACHO (Mexique) [interprétation de l'espagnol] : Merci. Je voudrais rajouter un élément à la fin de la deuxième phrase. Je voudrais rajouter les termes suivants "et leurs conclusions seront présentées au groupe d'action".

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : A qui ?

M. S. CAMACHO (Mexique) [interprétation de l'espagnol] : "action team", les équipes.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Est-ce que vous pourriez nous expliquer le sens de votre proposition ?

M. S. CAMACHO (Mexique) [interprétation de l'espagnol] : Bien sûr, avec plaisir. Le sens de notre proposition c'est qu'un groupe d'experts travaille séparément pendant l'intersession, s'occupant des questions d'ordre juridique, politique, opérationnel en se basant sur les progrès qui ont été réalisés par la 14^e équipe et le groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique, et qui devraient travailler ensemble. Nous avons un petit peu l'impression que le travail pendant les réunions du Sous-Comité scientifique et technique et pendant l'intersession devra se pencher sur cette question. Donc travailler ensemble nous permettrait peut-être d'économiser du temps, de gagner un an plutôt que d'attendre le mois de février 2010, et d'examiner simplement en février 2010 les aspects opérationnels et politiques et techniques. Je pense que cette équipe pourrait commencer à examiner cette question tout de suite. Voilà le sens de notre proposition.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Merci pour cette précision. S'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Paragraphe 79

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 79. Approuvé.

Paragraphe 80

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 80. Approuvé.

Paragraphe 81

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 81. Approuvé.

Paragraphe 82

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 82. Approuvé.

Paragraphe 83

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 83. Approuvé.

Paragraphe 84

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 84. Approuvé.

Paragraphe 85

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 85. Approuvé.

Paragraphe 86

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 86. Approuvé.

Paragraphe 87

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 87. Approuvé.

Paragraphe 88

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 88. Approuvé.

Paragraphe 89

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 89. Approuvé.

Paragraphe 90

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 90. Approuvé.

Paragraphe 91

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 91. Approuvé.

Paragraphe 92

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 92. Approuvé.

Paragraphe 93

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 93. Approuvé.

Paragraphe 94

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 94. Approuvé.

Paragraphe 95

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 95. Approuvé.

Paragraphe 96

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 96. Approuvé.

Paragraphe 97

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 97. Approuvé.

Paragraphe 98

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 98. Approuvé.

Paragraphe 99

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 99. Approuvé.

Paragraphe 100

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 100. Approuvé.

Paragraphe 101

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 101. Approuvé.

Paragraphe 102

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 102. Approuvé.

Paragraphe 103

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 103. Approuvé.

Paragraphe 104

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 104. Approuvé.

Paragraphe 105

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 105. Canada, sur le 104 ?

Mme P. WILLIAMS (Canada) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, non sur le 97. Le Canada a également fait

une déclaration au Sous-Comité juridique. Il faudrait rajouter le Canada au 97.

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : D'accord, nous allons rajouter le Canada au paragraphe 97.

Nous en étions au paragraphe 104. Approuvé.

Paragraphe 105. Approuvé.

Paragraphe 106

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 106. Approuvé.

Paragraphe 107

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 107. Approuvé.

Paragraphe 108

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 108. Approuvé.

Paragraphe 109

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 109. Approuvé.

Paragraphe 110

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 110. Approuvé.

Paragraphe 111

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 111. Approuvé.

Paragraphe 112

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 112. Approuvé.

Paragraphe 113

Le PRESIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 113. La Colombie, sur le 112 ?

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Merci. De façon générale, lorsqu'on parle de la définition et de la délimitation de l'espace. Nous avons examiné cela de façon approfondie au sein du Sous-Comité juridique. Nous avons que cela avait été inclus dans le projet de rapport mais cela n'est pas reflété ici. Il n'y a que les recommandations qui seront examinées par le COPUOS et l'UIT, dans le droit fil de la grande Conférence sur les radiocommunications qui aura lieu en 2011. Il y a d'autres commentaires dans le rapport qui ne sont pas reflétés ici. Est-ce que c'est un oubli ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la Colombie. Le secrétariat va vous parler de cette question.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La déclaration de la Colombie, au paragraphe 110, le Comité prend note des débats du Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour et on mentionne concrètement les différents paragraphes du rapport du Sous-Comité. Ici, ce qu'on indique c'est ce qui a été dit au Comité, on ne mentionne pas toutes les questions qui ont fait l'objet de débats au Sous-Comité juridique, on ne reprend que ce qui a été dit ici.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Pour nous, prendre note c'est assez fort, c'est-à-dire que nous avons étudié cette information, à moins qu'il y ait un autre point de vue. En tout cas, nous ne pensons pas que cela soit juste d'un point de vue juridique. Je ne sais pas si formellement l'UIT peut collaborer avec le Comité. Cela doit se faire au niveau des Nations Unies. Je voudrais si possible demander un avis juridique sur la question. Je voudrais savoir si d'un point de vue juridique le Comité peut apporter cette contribution aux travaux de l'UIT. Dans la négative, nous pourrions retirer cette recommandation. Je voudrais, si possible, avoir une réponse.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci à la Colombie. Le secrétariat n'a rien à ajouter ? Je vois que l'Indonésie souhaite intervenir. Allez-y.

Mme E. S. ADININGSIH (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Comme nous l'avons indiqué au titre du point 8 de l'ordre du jour, nous avons pu avoir une approche plus coordonnée et notre position n'est pas reflétée non plus dans ce paragraphe, ni dans le 112 ni dans le 113. Je souhaiterais que le secrétariat reflète notre position soit dans le paragraphe 112 soit dans le 113.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je demanderais à l'Indonésie de bien vouloir rédiger un texte reflétant la position de votre délégation, que nous pourrions transmettre au secrétariat pour qu'on puisse ensuite l'inclure dans le paragraphe 112 ou 113. Je demanderais à la Colombie de faire la même chose. Nous allons revenir sur ces deux paragraphes 112 et 113 plus tard. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le

Président. Je voudrais répéter ce qu'a dit le secrétariat. Tout cela a été examiné au Sous-Comité juridique et si vous voulez le mentionner, vous pouvez de toute façon consulter le compte-rendu de la réunion, sinon nous risquons de rouvrir le débat qui a déjà été conclu au Sous-Comité juridique. Pour ce qui est du fond, je voudrais répéter, depuis 1975 jusqu'à maintenant, je l'ai répété mille fois, le problème a été réglé en août 1945, à Atlantic City, point. Donc, le rapport existant entre l'UIT et les Nations Unies a été réglé en 1945.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie de nous rappeler tout cela, mais nous ne rouvrons pas le débat. Bolivie.

M. P. MARCA PACO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Puisque nous examinons différents paragraphes, je voudrais revenir au 109 pour que les choses soient parfaitement claires. On a un petit peu l'impression que les ONG doivent aller retraiter, on dit que "Le Comité a noté que les activités internationales, intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial étaient importantes" et à la fin il est dit "devrait dès lors inciter leurs membres à adhérer aux traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique". Mais les ONG ce ne sont pas des États, c'est la société civile. Comment une ONG peut inciter ses membres qui sont de la société civile à adhérer aux traités relatifs à l'espace puisque ce ne sont que les États qui peuvent adhérer à des traités.

À la fin, il faut dire "prendre des mesures pour inciter leurs membres et les organisations intergouvernementales à adhérer aux traités", ce ne sont que les membres, les États membres des organisations intergouvernementales qui peuvent adhérer aux traités.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Oui, en effet, les ONG ne sont pas des États. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais préciser les choses. La première partie du paragraphe concerne les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La deuxième partie concerne les organisations intergouvernementales uniquement.

Ce que je vous propose, c'est qu'à la troisième ligne on dise, à la fin, on dise "contribuant de façon significative au développement du droit spatial. Le Comité a également noté que les organisations intergouvernementales avaient un rôle important à jouer.", pour bien séparer ces deux éléments, pour qu'il n'y ait pas de confusion. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bien, c'est une solution de Salomon. Merci. Les paragraphes 112 et 113 en suspens.

Paragraphe 114

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 114. Approuvé.

Paragraphe 115

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 115. Approuvé.

Paragraphe 116

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 116. Approuvé.

Paragraphe 117

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 117. Approuvé.

Le secrétariat nous a informés qu'il est 13 heures. Nous allons donc en terminer au paragraphe 122. Après, il y aura la pause déjeuner et pendant cette pause, je demande à toutes les délégations et en particulier la délégation allemande, de travailler sur les différentes propositions et je demande aux deux autres délégations de travailler également pour en terminer avec l'adoption des paragraphes 112 et 113.

Paragraphe 118

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 118. Approuvé.

Paragraphe 119

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 119. Approuvé.

Paragraphe 120

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 120. Approuvé.

Paragraphe 121

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 121. Approuvé.

Paragraphe 122

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 122. Approuvé.

Je donne la parole au secrétariat qui va nous parler des autres documents que nous devons examiner cette après-midi. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Avant de lever la séance, je voudrais rappeler que toutes les délégations ont déjà reçu l'additif 2. L'additif 2 vous a été distribué ce matin. On m'a également indiqué que la dernière partie du rapport, l'additif 3 est en train d'être photocopié, donc il vous sera distribué dans vos casiers pendant la pause-déjeuner. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. La séance est levée et nous reprendrons nos travaux cette après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 2.